

La question des frais de déplacement

1959, Bulletin Vert n° 201

M. Walusinski fait part de la lettre de M. Thovert (Lyon) qui donne sa démission de membre du Comité.



Monsieur le Président,



J'ai le regret de vous donner, par la présente, ma démission de membre du Comité de l'A.P.M.

Cette démission est motivée :

1° Par le fait que les membres de province sont dans l'impossibilité matérielle d'assister aux réunions du Comité. Ils tiennent donc dans cet organisme une place qui pourrait être plus utilement occupée par un membre de Paris ou d'une région voisine de Paris.

2° Par le fait que la présence aux trois réunions annuelles du Comité impose aux membres éloignés une cotisation supplémentaire vraiment excessive. Pour moi, l'aller-retour me coûte 12 000 F, ce qui me ferait une cotisation de 36 000 F.

J'ajoute que, étant au 10^e échelon, je peux supporter cette dépense (et je l'ai fait les années précédentes, lorsque je pouvais assister aux réunions), mais il y a là tout de même une question de principe qu'il faudrait résoudre.

Avec mes meilleurs sentiments.



Georges Thovert, professeur au Lycée Ampère, Lyon.



Si notre collègue assistait aux séances du Comité (comme il le faisait précédemment), il aurait à s'imposer une cotisation annuelle supplémentaire de 36 000 F. Cela pose de nouveau la question du remboursement des frais de voyage aux membres provinciaux du Comité, remboursement qui sera envisagé, si l'état de nos ressources le permet.

Incidentement, il est souhaité que les séances du Comité aient lieu le dimanche, et soient précédées d'une réunion du Bureau, qui préparerait minutieusement le travail, et enverrait en temps utile un rapport aux membres du Comité. Ainsi ces derniers pourraient-ils se faire mandater par leurs collègues.

M. Magnier pose la question du budget des sections académiques. Elles n'existent guère actuellement, c'est un des soucis constants du Comité. Peut-être pourraient-elles percevoir, localement, un léger supplément de cotisation.

L'association a modifié son fonctionnement depuis sa création : des régionales avec leur budget propre ont été créées, permettant ainsi de mener des actions autour de l'enseignement mathématique pour les collègues de leur région (voir les rubriques « Vie de l'association » dans les numéros précédents de PLOT consacrées aux diverses régionales). Une des actions remarquables est la tenue des Journées Nationales organisées chaque année par une régionale différente (voir pages 2 et 3 de couverture).

Cependant, les diverses commissions et publications de l'APMEP ainsi que le bureau national réunissent régulièrement à Paris des collègues de toute la France dans le local que possède l'association. En 2010, tout collègue amené à se déplacer pour l'APMEP est remboursé pour les frais de transport et indemnisé pour les repas et nuitées. Si s'investir à l'APMEP continue à coûter de l'énergie, cela est bien souvent récompensé par les riches moments passés à travailler ensemble.